Collectif Terres en Vie

Contact Amaury BOURGET
Téléphone 07 82 73 69 82
Mail terresenvie@gmail.com
Site internet https://terresenvie.fr/

DÉFRICHAGE DE PARCELLES DE VIGNE POUR L'INSTALLATION EN BIO

Interview d'Alain Gripon, membre de l'association

Pourquoi ce projet, quelles sont ses origines ?

Fin 2015, une réflexion locale s'est mise en place autour du constat de l'accentuation de la crise viticole se traduisant par l'abandon de terres et de l'absence de solutions de remplacement sur les terres viticoles délaissées.

Les réseaux de l'E.S.S.[1] constitués des A.M.A.P.[2] locales, de quatre C.I.G.A.L.E.S.[3] du territoire et des associations locales, ont commencé à mettre en parallèle le problème des friches avec leurs objectifs d'une agriculture paysanne produisant une alimentation de qualité distribuée en circuits courts à une population locale demandeuse.

Au printemps 2016, plusieurs rencontres ont eu lieu, (cafés-installation, rando-ferme...) où se sont rassemblés des acteurs du territoire (agriculteurs, porteurs de projet, citoyens, membres d'associations environnementales (LPO, Terre de Liens, CAP44 et Confédération Paysanne). Un noyau s'est progressivement formé dans le but d'agir sur la question de la déprise viticole.

En quoi consiste ce projet ?

Le groupe s'est inspiré d'une démarche nantaise : la SCIC Nord Nantes, composée d'agriculteurs, de propriétaires, d'associations, de collectivités locales. Cette dernière remet en culture des terres abandonnées, en friche et permet des installations. Parallèlement, le groupe a rencontré la municipalité de Monnières, qui avait entamé un diagnostic de territoire et cherchait de solutions face à cette problématique de « déprise » agricole. Les deux démarches se sont enrichies mutuellement et devant la convergence d'analyses ont décidé de fusionner pour œuvrer ensemble dans les mêmes objectifs.

L'idée a ainsi germé de mettre en place un «système-outil» pour prendre en charge et gérer le regroupement et la transformation des parcelles avant de les orienter vers des productions nouvelles.

L'objectif du projet est d'installer de nouveaux agriculteurs en bio, sur des terres viticoles en friches, dans le but de produire une alimentation de qualité. «Terres en Vie» structure la demande dans un cadre coopératif en rassemblant les acteurs du territoire et en organisant la réflexion et la mise en œuvre des actions. Concrètement, l'association identifie les parcelles, intervient auprès des propriétaires pour constituer des îlots, organise le défrichage des terres, remet en culture des sols pour préparer l'installation.

> **L'OBJECTIF DU PROJET EST D'INSTALLER DE NOUVEAUX AGRICULTEURS EN BIO, SUR DES TERRES VITICOLES EN FRICHES, DANS LE BUT DE PRODUIRE UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ.**

Aujourd'hui, l'association intervient de manière expérimentale sur trois communes pilotes, en prenant à bail des parcelles (35 ha au 31 mars 2018), à Monnières, Maisdon-sur-Sèvre et La Chapelle-Heulin. Des groupes locaux sont en cours de constitution à Vallet et en émergence au Pallet.

Illustration de l'efficacité de l'action à La Chapelle-Heulin :
17 propriétaires, 64 parcelles, 24ha loués = 37,5 ares en moyenne

[1] *Economie Sociale et Solidaire*
[2] *Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne*
[3] *Club d'Investisseurs pour la Gestion Alternative et Locale d'une Épargne Solidaire*

Situation du parcellaire au 10 juin 2018 :

- 7 îlots de culture de 2 à 3ha constitués, en voie d'être terminés (novembre) - le défrichage terminé (octobre), les haies de bordure plantées (décembre) ;
- 2 parcelles (2 propriétaires ; 1ha15) seront confiées à un viticulteur local pour replantation en 2019 en secteur non gélif ;
- 6 parcelles (2 propriétaires ; 2ha02) vont être conventionnées pour mise à disposition d'un porteur de projet (paysan boulanger, éleveur) qui commence son installation en portage avec la CIAP en septembre 2018 ;
- environ 20ha représentant 40 parcelles seront mises en recherche active de candidat en novembre pour reprise en 2019 ; seront recherchés un maraîcher sur 2/3ha regroupés avec un point d'eau ainsi qu'un candidat en polyculture/élevage sur 17ha, possibilité de louer un hangar agricole à proximité.

En quoi ce projet est-il innovant ?

C'est d'abord une initiative citoyenne de terrain, collective à fort enjeu territorial. L'outil créé agit dans le domaine de la gestion foncière et du lien entre territoire et agriculture/alimentation. Elle permet à terme de redonner une valeur ajoutée aux parcelles délaissées en favorisant l'installation de futurs agriculteurs.

Le projet est partenarial et à l'échelle communale. Le conseil d'administration a choisi un mode d'action local pour davantage d'efficacité en organisant la décentralisation de ses pouvoirs et en fixant les contenus, le fonctionnement et leurs limites. Un travail de concertation très étroite est mis en place avec les élus municipaux pour présenter le projet et discuter l'engagement demandé à la commune. Un groupe local de pilotage représentant «Terres en Vie» est mis en place pour chaque projet.

Il est aussi innovant et ambitieux sur le plan agronomique. Le projet de «Terres en Vie» permet d'analyser le fonctionnement des sols et de suivre leur revitalisation, par des pratiques culturales et agronomiques qui sont testées. Le choix de la bio est primordial, la vie des sols étant le fondement d'un système bio. Le GAB 44 est un partenaire clé dans notre projet, pour remettre en état les parcelles en conversion bio, faire des essais de productions bio et offrir des temps de formation.

Le choix de la conversion bio des terres répond à la fois à une demande de la population locale, soucieuse de sa santé et de son cadre de vie mais aussi à la demande de porteurs de projets. Il est alors apparu cohérent de mettre ces terres en conversion pendant les quelques années où elles sont en attente d'attribution.

> **LE PROJET DE «TERRES EN VIE» PERMET D'ANALYSER LE FONCTIONNEMENT DES SOLS ET DE SUIVRE LEUR REVITALISATION, PAR DES PRATIQUES CULTURALES ET AGRONOMIQUES QUI SONT TESTÉES. LE CHOIX DE LA BIO EST PRIMORDIAL.**

Comment imaginez-vous la suite du projet ?

L'objectif prioritaire des groupes locaux de pilotage est de constituer des îlots par regroupement de parcelles restructurées autour des premières locations de 2017 via la prise à bail de nouvelles parcelles en complément pour arriver à 60ha en exploitation. L'idée étant de multiplier les projets locaux et gérer 100 ha de terre en 2020 proposés à de futurs contacts en quête d'installation.

Pour répondre aux attentes de la population, nous profitons aussi de l'expertise du GAB 44 pour construire un filière d'approvisionnement alimentaire, bio locale et engageons une réflexion sur un programme d'action pour la reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin versant.

Enfin, nous souhaitons étudier la faisabilité de «muer» en Société Coopérative d'Intérêt Collectif et créer un poste de salarié permanent pour animer, coordonner le projet ! ■

Bernard Poilane, Michel Gabillard, Michel Delhommeau et Alain Gripon, quatre des quatorze membres fondateurs de l'association Terres en Vie